



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 10817

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur les mesures prévues en cas de pandémie grippale afin d'assurer la continuité des missions des administrations relevant de son autorité.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale », des plans de continuités des activités ont été élaborés par les directions d'administration centrale, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les établissements d'enseignement agricole et les établissements publics sous tutelle, identifiant : - la liste des activités pouvant être interrompues en cas de demande de réduction d'activité par les pouvoirs publics, - la liste des fonctions essentielles à assurer, - la liste hiérarchisée des priorités à assurer, - les mesures internes visant à assurer le fonctionnement en situation dégradée. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a acheté en 2009, et prépositionnés dans toutes les directions, établissements sous tutelle et établissements d'enseignement, 1 490 000 masques FFP2 destinés à la protection des agents en contact avec le public. La nouvelle édition (2011) du plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » a été diffusée à l'ensemble des directions et des établissements publics sous tutelle.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10817

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agroalimentaire

Ministère attributaire : Agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6567

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7843